

## DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE

(ASSEMBLEE NATIONALE, 6 avril 1983)

---

Monsieur le président,

Mesdames, Messieurs les députés,

Le 23 mars, le président de la République s'est adressé à l'ensemble des Françaises et des Français. Il les a appelés à la mobilisation.

Chacun d'entre nous a encore en mémoire ses propos.

Chacun d'entre nous se souvient de son appel à redoubler d'énergie et de ténacité pour le redressement national.

Le chef de l'Etat m'a confié la responsabilité de mener cette action et d'arrêter les mesures qui nous permettront de sortir au plus vite du creux de la tempête.

Ces mesures sont le prolongement de la politique économique que j'ai exposée le 4 novembre dernier. Elles sont un élément de l'effort de redressement national dans lequel nous sommes engagés.

Ensemble, nous avons déjà beaucoup réalisé.

Nous avons mis en oeuvre un exceptionnel programme de réformes qui marquent un élargissement du secteur public et modifient les relations entre les citoyens et l'Etat.

Nous avons permis une avancée sociale sans précédent. Une avancée qui, par son ampleur et ses prolongements, prend place à côté de ce qui a été réalisé en 1936 puis à la Libération.

Ce progrès social, pour être durable, doit être garanti par une économie saine.

Cette politique a toujours bénéficié de la confiance du parlement. Je vous en remercie et je souhaite que cette confiance soit clairement renouvelée lors du scrutin qui suivra cette déclaration de politique générale.

Dans son allocution télévisée, le président de la République a évoqué le grand dessein qui est le nôtre et en vue duquel nous entendons mobiliser les ressources de la Nation.

Ce grand dessein repose sur un triple projet :

- un projet industriel, source de richesses et qui permettra à la France de se situer au tout premier rang des grandes nations industrialisées ;

- un projet social, dont l'un des aspects, et qui n'est pas le moindre, est de reconcilier les Français et leurs entreprises ;

- un projet culturel enfin, car nos deux objectifs précédents seraient sans signification si les femmes et les hommes de France n'étaient pas préparés à se saisir de la fantastique mutation que nous connaissons depuis une décennie. Car, ne nous y trompons pas, la crise est aussi une naissance. Et mieux que d'inventorier les décombres, conséquences de cette crise, nous devons déchiffrer, dire et préparer l'avenir.

La vraie question n'est pas de s'interroger sur les difficultés du temps présent, mais d'oeuvrer pour construire la nouvelle société industrielle.

Pour que ce triple projet puisse être mené à son terme, encore faut-il, dans l'immédiat, rétablir nos grands équilibres et d'abord nos équilibres extérieurs. Nous avons pris les mesures nécessaires.

..\*

\*

\*

../..

## 1) LE PROJET INDUSTRIEL

Le projet industriel est au coeur même de notre démarche. Je vous l'ai dit dès le premier jour où je suis monté à cette tribune comme chef du gouvernement.

Dans l'analyse de notre situation économique actuelle, la conjoncture pèse évidemment et j'y reviendrai tout l'heure. Nous aurions cependant tort de ne retenir que cet aspect.

Nous avons effectivement opéré, de juin 1981 à juin 1982, une relance mesurée de la consommation destinée à soutenir l'activité économique du pays.

Cette relance de la consommation correspondait à nos engagements. Elle constituait la quatorzième des propositions faites devant le pays par le président de la République.

Elle était politiquement indispensable pour asseoir la légitimité de la gauche. Comment pourrions-nous appeler aujourd'hui le pays à l'effort, si nous n'avions pas, au préalable, rempli le contrat passé avec lui ?

Elle a permis à l'ensemble des catégories sociales de réaliser un gain significatif de pouvoir d'achat. C'est vrai des salariés. C'est vrai des commerçants et des artisans. C'est vrai aussi des agriculteurs qui auront connu, en 1982, leur plus belle année depuis huit ans.

Cette relance était non seulement mesurée mais socialement sélective. Elle a été, en effet, largement fondée sur une augmentation des prestations sociales. Selon l'INSEE, près de la moitié de la croissance du pouvoir d'achat du revenu, en 1982, découle des mesures nouvelles en faveur des prestations sociales.

Cette relance aurait pu être relayée par une reprise annoncée pour l'été 1982, par la plupart des experts, reprise internationale qui ne s'est pas produite.

Force est pourtant de constater qu'en dépit de ce soutien à l'activité économique du pays, alors même que notre consommation demeurerait exceptionnellement forte, nous avons assisté à une contraction de l'investissement et à un recul de la valeur ajoutée industrielle.

Là est l'élément essentiel qui doit retenir notre attention.

L'histoire de l'industrialisation française a, il est vrai, toujours été singulière. Comme dans tous les pays elle obéit à une double logique à la fois individuelle et nationale. L'épanouissement des volontés individuelles - l'esprit d'entreprise, si vous préférez - dépend en effet de l'environnement institutionnel.

Les deux périodes d'industrialisation rapide du pays - le second Empire et les années soixante - ont correspondu à deux moments de notre histoire où la France a, d'une part, accepté de renoncer au protectionnisme et a, d'autre part, vu l'Etat prendre largement en charge ce développement industriel.

Les Français ne sont pas naturellement portés vers l'industrie.

Le handicap est rude. Vous le connaissez tous. Il s'impose à tous les gouvernements, au delà des changements d'équilibres politiques.

C'est pourquoi je ne cesserai d'en appeler au dynamisme des chefs d'entreprise.

C'est pourquoi je ne cesserai de m'adresser aux cadres qui, par leur dévouement et par leur compétence, sont l'élément-clé de notre développement industriel. Je les appelle à la vigilance technique, à la lutte contre les gaspillages, à la recherche de la productivité par une meilleure utilisation des équipements.

C'est pourquoi je ne cesserai de me tourner vers l'ensemble des travailleurs pour leur dire : rassemblons nos forces.

Il faut donner la priorité à la France.

Peut-être parce que je viens des terres de Flandres et que j'ai vu se développer, à ma porte, un autre modèle industriel, celui de l'Europe du Nord ;

peut-être parce que je suis, avec mes amis de la majorité, l'héritier des victimes de la première révolution industrielle ;

toujours est-il que j'ambitionne de faire de mon pays la grande puissance industrielle qu'il devrait-être ! J'ambitionne de réconcilier les Français et leurs entreprises !

Déjà ensemble, nous avons commencé à rattraper le retard accumulé depuis dix ans, depuis le début de la crise mondiale.

Une crise que la France a abordée sans avoir tous les traits d'une grande Nation industrielle. Je pense en particulier au sous-investissement et à une inflation non maîtrisée.

Une crise qui a considérablement dégradé la situation de notre industrie. Ce qui explique d'ailleurs qu'elle n'ait pas su répondre à la relance de 1981-1982.

Pour bien juger de la politique que nous menons, il convient d'avoir à l'esprit les données suivantes :

- De 1973 à 1981, l'investissement industriel dans le secteur productif a reculé de 15%. Seuls les investissements réalisés par les grandes entreprises nationales du secteur énergétique - c'est-à-dire le programme nucléaire - ont permis de masquer cette réalité dans les statistiques.

- Dans les secteurs des biens de consommation et des biens intermédiaires l'âge moyen des machines était, en 1981, supérieur à celui de 1963 alors qu'il s'agit de domaines à évolution technologique rapide.

- Sur cinq ans, les actionnaires privés des groupes que nous avons nationalisés ont pris aux entreprises plus qu'ils ne leur ont donné pour investir. Les dividendes versés ont, en effet, été de 4 milliards de francs alors que les apports en capital n'ont pas dépassé un milliard et demi.

- Entre 1974 et 1981, 700.000 emplois industriels ont été perdus.

- De 1973 à 1981, la part des productions étrangères sur le marché intérieur a augmenté de 25 à 37 %. Les contre performances du commerce extérieur français, à la fin des années 70, sont dues davantage à une explosion des importations qu'à la baisse de nos exportations.

Cet affaiblissement de notre appareil industriel s'est traduit, dès 1978 et plus particulièrement en 1980, par une dégradation profonde de nos échanges extérieurs. Une dégradation structurelle hélas, et non simplement conjoncturelle.

De 1978 à 1980, notre déficit-vis-à-vis de la République fédérale d'Allemagne a augmenté de 65%. Notre déficit vis-à-vis des Etats-unis fait plus que tripler dans la même période.

C'est à partir de 1980 que les positions de notre industrie automobile commencent à s'effriter. Jusqu'en 1978, la part des importations est contenue entre 20 et 22% du marché français. Elle augmente brutalement à partir de 1980 et atteint 25% au second semestre de 1980. A la veille de l'élection présidentielle, le pourcentage est passé à 27%.

Telle est la réalité de la situation dont nous avons héritée.

Telles sont les faiblesses de l'appareil industriel français.

Il ne servirait à rien de vouloir les ignorer. J'ai dressé ce constat sans esprit polémique, mais afin que chaque Française et que chaque Français puisse, en conscience, apprécier l'ampleur de l'effort que nous avons à réaliser.

Cet affaiblissement de notre économie, cet affaiblissement de notre capacité concurrentielle, tiennent notamment à certaines carences de notre appareil industriel.

C'est vrai, en premier lieu, des biens d'équipement industriel. Depuis deux siècles, c'est sans doute notre véritable talon d'Achille. Nous le mesurons en particulier, aujourd'hui, dans le secteur de la machine outil.

Dès le mois de juin 1981, le président de la République a marqué son intérêt pour cette branche décisive. Près de 850.000 machines-outils sont utilisées en France dans les industries de transformation. En 1974, notre parc était l'un des plus anciens des pays industrialisés avec une moyenne d'âge de 14 ans. En 1981, il était encore plus vétuste puisque la moyenne d'âge était passée à 16 ans !

Notre industrie de la machine-outil a vu son marché intérieur diminuer de 30% de 1974 à 1981 au moment où se produisait la révolution technologique de la commande numérique.

Si je prends le cas des machines-outils à commande numérique, qui sont l'une des clés de la survie des industries manufacturières en France, nous étions, en 1981, dans un état de sous-développement. Notre parc de machines-outils à commande numérique n'était que de 10.000 contre 20.000 pour l'Italie, 25.000 pour l'Allemagne et plus de 50.000 pour le Japon et pour les Etats-unis.

Nous avons, sans attendre, entrepris de redresser cette situation.

Trois milliards 300 millions de francs d'aide pour les contrats d'entreprise ; 200 millions pour un programme d'innovation technologique et un milliard 200 millions d'achats publics sont prévus pour la période 1983-1985 dans le cadre du plan de développement de la machine-outil. Ce plan, élaboré en concertation avec les partenaires sociaux, a permis des regroupements et une rationalisation entre les groupes français. Il va donner naissance à une industrie du robot et de la productique.

Pour les biens de consommation courante, la dégradation de notre balance commerciale est constante depuis 10 ans. Sous la pression des nouveaux pays industrialisés d'Asie du Sud-est certes, mais aussi sous la pression des Etats-unis et des pays de l'Europe du Sud.

En dépit des prouesses réalisées dans de nombreuses branches par certaines entreprises, notre adaptation d'ensemble à l'évolution technologique et commerciale a été insuffisante.

Pour illustrer ce déclin, je prendrai l'exemple d'un secteur qui emploi encore plus de main d'oeuvre que l'industrie automobile au sens large : je veux parler du textile.

Depuis 1973, les effectifs étaient passés de plus de 700.000 personnes à 500.000 ; les importations ont doublé ; la production a baissé de 10 % et les investissements se sont effondrés.

Retards techniques et sous-investissements expliquent ce résultat. Le gouvernement, par le biais d'un allègement des charges sociales et d'aides directes à l'investissement, a permis aux entreprises de se moderniser tout en sauvegardant l'emploi. Au terme de la première année, nous enregistrons des résultats satisfaisants. Nous allons donc reconduire cette procédure des contrats emploi-investissement pour une seconde année en veillant à encourager les entreprises qui s'équipent des technologies les plus récentes, et par exemple de découpes par lasers.

Pour un coût de 3 milliards environ, sur deux ans, nous allons permettre à une industrie qui semblait vouée à disparaître de rester largement présente sur notre territoire.

Je pourrais multiplier les exemples. Rappeler comment nous avons, en moins de deux ans, réaliser une restructuration des grands chantiers de construction navale qui achoppait depuis dix ans.

Je pourrais détailler les mesures prises en faveur de l'agro-alimentaire, secteur primordial pour notre commerce extérieur, et souligner l'importance de l'effort d'investissement qui est, là encore, accompli.

Je pourrais insister sur le fait que la priorité en faveur du développement de la filière électronique sera maintenue, en cette période de rigueur.

Je voudrais simplement répéter que le gouvernement mettra tout en oeuvre afin de favoriser la création, dans les prochains mois, de plusieurs milliers d'entreprises nouvelles. Nous nous fixons l'objectif de 10.000.

Parmi ces mesures figure la généralisation dans tous les départements, des centres de formalités uniques. Figure également la mise en place effective d'un congé de 2 ans pour la création d'entreprises. Cette mesure permettrait, notamment aux cadres des grandes entreprises, de tenter leur chance avec un droit à réintégration en cas d'échec.

Notre effort est, vous le voyez, général. Car avec la relance de l'investissement et de l'activité industrielle c'est notre avenir qui se joue.

En ce qui concerne les entreprises publiques, l'Etat assume pleinement ses responsabilités d'actionnaire. En 1983, il va apporter aux entreprises publiques du secteur concurrentiel 20 milliards de francs, leur permettant ainsi d'investir 27 milliards de francs.

En ce qui concerne les entreprises privées, les engagements que j'avais pris en septembre 1981 ont été tenus.

Non seulement les prêts bonifiés ont été substantiellement augmentés quant à leurs enveloppes, mais encore les conditions ont été améliorées grâce notamment à une importante réduction des taux. Des procédures plus simples et déconcentrées ont permis à près de 4.000 P.M.E. de bénéficier de prêts participatifs simplifiés.

Dans le même temps, nous avons entrepris de réorienter le système bancaire français vers la prise de risque industriel, en particulier au profit des petites et moyennes entreprises.

La création d'un fonds national de garantie associant la communauté financière de l'Etat a permis de mutualiser le risque industriel. Trois milliards de prêts participatifs seront disponibles cette année afin de renforcer la structure financière des P.M.E.

De nouveaux organismes capables de fournir des fonds propres ont été créés lorsqu'un besoin particulier se faisait sentir aussi bien dans la machine-outil que dans les composants automobiles ou pour l'emploi en milieu rural.

Dans le même temps, les charges financières des entreprises ont été allégées grâce, bien sûr, à la baisse des taux d'intérêt mais grâce aussi à la procédure exceptionnelle d'allègement mise en place pour les entreprises endettées à taux fixe et élevé qui investissent en 1983.

Parce que le projet industriel est au coeur même de la société que nous voulons bâtir, nous lui consacrons l'essentiel de notre effort. C'est sur ce front que se joue la bataille décisive, celle qui décidera de notre avenir collectif.

C'est aussi pour financer cet effort d'investissement que nous avons décidé un emprunt obligatoire égal à 10 % de l'impôt sur les grandes fortunes et de l'impôt sur le revenu. Emprunt dont sont dispensés les contribuables payant un impôt inférieur à 5.000 francs, c'est-à-dire 14 des 22 millions de foyers fiscaux.

Ainsi se vérifie que le plan de rétablissement de nos équilibres extérieurs s'inscrit également dans une logique d'avenir, dans une logique de développement.

C'est cette même logique à plus long terme qui, lors du sommet des pays industrialisés réunis à Versailles, avait conduit le président de la République à demander la mise en place d'un groupe de travail intitulé "Technologie, croissance, emploi".

Un premier bilan pourra être dressé lors du sommet de Williamsburg. Dix-huit projets concrets ont, en effet, pu être dégagés. La France, quant à elle, s'est portée chef de file pour huit de ces projets.

Certains contribueront à la relance de la coopération européenne comme les trains rapides, en liaison avec la République fédérale d'Allemagne ; les biotechnologies et les technologies alimentaires, avec la Grande-Bretagne ; la revitalisation des tissus industriels anciens, avec l'Italie.

Les autres projets permettront de mener un nouveau dialogue avec le Japon, par exemple, sur la robotique avancée ; avec le Canada sur les nouvelles technologies de formation et d'éducation ; et avec les Etats-Unis sur les réacteurs à neutrons rapides.

Les projets retenus deviendront ainsi la composante internationale de nos programmes nationaux prioritaires.

L'Etat, je le confirme, ne cessera d'aider les entreprises qui innovent, les entreprises qui embauchent et les entreprises qui exportent.

\*

\*

\*

## 2) LE PROJET SOCIAL

Si la production de richesses est décisive, les conditions de cette production resteront toujours, pour nous, une préoccupation majeure.

Il n'y a pas, dans la société contemporaine, de projet industriel sans un grand projet social.

### **Les relations au sein des entreprises**

Nous ne réconcilierons pas les Français et leurs usines si nous ne faisons pas entrer la citoyenneté à l'entreprise.

Les relations au sein de l'entreprise sont la base de cette nouvelle société industrielle que nous voulons bâtir.

C'est là que se situe l'origine même de l'aliénation. C'est là qu'est la source même des idées dont nous sommes aujourd'hui porteurs. C'est là, en un mot, que se situent les racines de la gauche, son authenticité.

Dans ce domaine, nous continuerons à aller de l'avant. Résolument.

Nous avons, c'est vrai, déjà fait beaucoup pour instituer la liberté d'expression des travailleurs et faire des salariés des citoyens à part entière.

La loi du 4 août 1982 a modifié le droit disciplinaire et le contenu du règlement intérieur. Elle a mis en place le droit d'expression individuel pour tous les travailleurs sur les conditions d'exercice de leur travail. Il s'agit là, d'une innovation majeure. Nous devons la faire connaître, la valoriser. Près de 6.000 négociations sur le droit d'expression sont en cours et de nombreux accords ont été signés.

Le changement passe ainsi, de plus en plus, dans la vie quotidienne.

Nous avons également adopté les lois relatives au développement des institutions représentatives du personnel, à la négociation collective et au règlement des conflits du travail, aux comités d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail. Elles doivent maintenant s'appliquer. Le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale veillera à ce que l'ensemble des décrets d'application qui restent encore à adopter le soient avant l'été.

L'exercice du droit syndical et la négociation collective - et en particulier l'obligation annuelle de négocier - font partie de cette transformation des rapports sociaux que nous devons continuer de mettre en oeuvre.

C'est la preuve que la politique contractuelle continue et s'approfondit.

C'est, là encore, une des formes d'adaptation de la France au monde contemporain.

Je voudrais citer également les ordonnances sur la durée du travail, le travail temporaire et les contrats de travail à durée déterminée. Elles ont considérablement modifié les conditions d'exercice des emplois. Les textes d'application, qui ont fait l'objet de nombreuses consultations, doivent être maintenant adoptés pour parachever le travail ainsi entrepris. J'y veillerai.

Enfin, la loi de démocratisation du secteur public viendra en débat au Parlement dès cette session. Il s'agit là, vous le savez, d'un texte essentiel. La démocratie dans l'entreprise sera ainsi complétée pour les entreprises qui relèvent du secteur public. Les salariés pourront être élus dans les conseils d'administration. Des conseils d'atelier et de bureau seront mis en place pour permettre au secteur public d'être un exemple en matière de droit d'expression des travailleurs.

## La lutte pour l'emploi.

Si les conditions de travail ne cesseront pas de s'améliorer, encore faut-il que les Françaises et les Français bénéficient réellement de leur droit au travail.

Je veux donc réaffirmer solennellement, à cette tribune, que la lutte contre le chômage demeure une des priorités essentielles du gouvernement.

Je veux le réaffirmer avec d'autant plus de force qu'il est vrai que les mesures d'assainissement de notre économie peuvent rendre nos objectifs plus difficiles à atteindre.

Notre préoccupation première sera de veiller à ce que ne s'accroisse pas le nombre des demandeurs d'emplois.

Nous bénéficions pour cela de la meilleure politique de l'emploi des pays industrialisés.

Nous avons, dans un premier temps et à travers les contrats de solidarité, mis en oeuvre les possibilités que nous offraient les retraites anticipées.

Nous allons, à présent, faire porter l'essentiel de l'effort sur les jeunes de 16 à 25 ans et notamment sur les jeunes femmes qui sont les premières victimes du manque de formation professionnelle.

Dans le même temps, nous devons nous poser le problème du développement du travail à temps partiel.

On estime que 700.000 à 1 million de personnes pratiquent le travail à temps partiel, c'est-à-dire un horaire inférieur à 30 heures. Ceci représente 5% des salariés. Cette population augmente régulièrement mais lentement. Plus de 75% des salariés à temps partiel sont des agents familiaux, des manoeuvres, des employés sans grande qualification.

Or, pour l'ensemble des pays de la C.E.E., le travail à temps partiel est plus développé. Il concerne environ 10% de la population active. Nous avons donc une marge de manoeuvre que nous devons exploiter.

Trois moyens sont à notre disposition :

1) Amener les employeurs à accepter les demandes individuelles de temps partiel. Il y a encore de nombreuses entreprises et, en particulier, des entreprises du secteur public qui ne satisfont pas les demandes individuelles qui leur sont présentées. Il devrait être possible, même dans des entreprises dotées de nombreux établissements à faible effectif, d'organiser le travail à temps partiel.

2) Promouvoir les horaires collectifs à temps partiel. Il s'agit que les entreprises proposent, non pas à des salariés pris individuellement, mais à des groupes de salariés volontaires, un horaire à temps partiel.

3) Développer et encourager les formules d'insertion professionnelle, de départs progressifs à la retraite ou de congés sabbatiques.

A plus long terme, nous n'atteindrons pas, à mon avis, nos objectifs en ce qui concerne la réduction du chômage, sans recourir à un partage plus général du travail. D'autant que cette voie m'apparaît comme la mieux adaptée à l'évolution technologique actuelle. Les fonds salariaux, qui pourront être créés par voie contractuelle, pourraient prévoir d'affecter tout ou partie des sommes ainsi collectées à favoriser cette politique de réduction de la durée du travail. J'en ai parlé avec les partenaires sociaux que je viens de rencontrer et je leur demande d'y réfléchir.

Il y a là un choix dont nous devons débattre et que nous nous efforçons d'ores et déjà de faire prendre en compte au niveau de la Communauté européenne. Car compte-tenu de l'interdépendance des économies européennes, de tels choix ne peuvent être faits qu'en liaison avec nos partenaires. La solidarité européenne, une coopération plus poussée, des politiques communes plus nombreuses et plus actives, sont en effet le meilleur moyen de permettre à l'ensemble de nos économies de retrouver enfin les voies de la croissance. Une croissance sans laquelle, chacun le sait bien, le problème de l'emploi ne trouvera pas de solution définitive.

#### La politique salariale.

Nouvelles relations au sein de l'entreprise, défense du droit au travail, certes, mais notre politique sociale ne se limite pas à ces deux aspects essentiels.

En ce qui concerne la politique salariale, les clauses signées lors des accords passés à l'issue de la période de blocage des prix et des revenus seront respectées. Les réunions prévues par ces accords se tiendront aux dates convenues. Les discussions interviendront quand sera connue l'évolution des prix pour 1983, c'est-à-dire au début de l'année prochaine. Elles tiendront compte de la situation économique générale.

Pour notre part, nous nous efforcerons de rendre ces clauses sans objet en faisant tout pour respecter notre objectif de 8 % d'augmentation des prix en 1983.

#### Le budget social de la Nation.

Enfin, et pour la première fois, le Parlement va pouvoir traiter dans toute son ampleur du budget social de la Nation. Et cela dès cette session.

Il s'agit là d'un progrès considérable.

Nous voulons que chaque Française et que chaque Français ait une vision claire des données de la situation et que les choix effectués le soient en toute connaissance de cause.

Dans cet esprit, le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale recevra les partenaires sociaux avant le débat parlementaire.

Trop de chiffres contradictoires circulent qui alimentent des polémiques inutiles. Désormais, les représentants de la Nation examineront chaque année l'évolution des dépenses et des recettes des différents régimes, au vu d'un rapport.

Chaque année, en fonction des prévisions disponibles, les parlementaires discuteront au cours de la session de printemps, c'est-à-dire avant le vote du budget, de la contribution de l'Etat aux régimes sociaux. Ils le feront en tenant compte des mesures sociales adoptées, dont beaucoup relèvent du législateur. Chacun comprend que les gestionnaires des régimes devront assumer, de leur côté, leurs responsabilités en prévoyant les économies et les recettes nécessaires au maintien de l'équilibre.

L'élection des administrateurs des caisses de sécurité sociale, qui aura lieu aussi vite que possible à l'automne, correspond au souci d'accroître leur responsabilité.

L'institution prochaine d'un budget global pour les hôpitaux aura pour effet de confier aux conseils d'administration une responsabilité plus grande. Il conviendra donc de donner à leurs membres des moyens d'assumer cette responsabilité supplémentaire.

Enfin, les parlementaires seront placés en situation d'apprécier, périodiquement, l'effort contributif de chaque catégorie d'assurés, en fonction du niveau des prestations auxquelles ils ont droit. Une première étude sur ce thème va être publiée. Il nous paraît en effet relever de la justice sociale que chacun consacre la même part de son revenu à sa protection sociale, si les droits sont identiques.

Chacun comprend bien que la réforme de l'assiette des cotisations se trouve dès lors posée. C'est donc à une réforme d'ensemble que nous vous convions.

Le prélèvement de 1% sur le revenu imposable, décidé par le gouvernement prend ainsi tout son sens. Il permet d'éviter d'augmenter les cotisations salariales et correspond à un changement d'assiette. Ce choix sera, j'en suis sûr, confirmé pour les années à venir.

Ainsi se trouve expliqué l'effort demandé à nos concitoyens. Un effort dont, je le souligne, sont exclus sept millions de foyers fiscaux, ceux des familles dont les revenus sont les plus modestes.

Dans le même ordre d'idées, l'étude de la réforme du financement des prestations familiales devra être, elle aussi, accélérée. Elle devrait trouver sa réalisation progressive sur la durée d'exécution du IXème plan. Ainsi les engagements qui ont été pris à FIGEAC par le président de la République et que j'avais confirmés le 4 novembre, seront intégralement tenus.

Vous le voyez, notre politique économique, notre politique de réindustrialisation, continuent d'aller de pair avec une profonde modernisation de notre politique sociale.

Car la politique économique, la politique industrielle et la politique sociale sont étroitement liées. Et je souhaite que tous ceux qui se préparent à ces professions sociales, et notamment aux professions de santé, aient une claire vision de ce champ d'avenir qu'ouvre, pour eux, le gouvernement. Ainsi pourraient-ils mesurer l'ampleur du dessein collectif dans lequel ils doivent prendre leur place par rapport à leurs revendications catégorielles de suppression d'un examen de fin d'année. La jeunesse n'a pas le droit de se tromper de mobilisation.

\*

\* \*

### 3) LA POLITIQUE D'EDUCATION.

Projet industriel, projet social donc, mais aucun de ces deux objectifs ne pourra être atteint sans un exceptionnel effort de formation des hommes. Une formation technique et intellectuelle bien sûr, mais aussi une formation de citoyen et de responsable.

Là encore que de retards ont été accumulés !

Comment pourrions-nous nous satisfaire du fait que la France ne se situe plus qu'au huitième rang pour la proportion de jeunes par classe d'âge qui poursuivent des études supérieures alors qu'il y a 15 ans, elle se plaçait en tête des pays occidentaux ? Elle est à présent devancée par des pays comme la Suède, le Canada, les Pays-Bas, le Danemark, la République fédérale d'Allemagne, sans parler bien sûr des Etats-unis et du Japon !

Comment pourrions-nous nous satisfaire de constater que sur deux millions de chômeurs, près de la moitié ont moins de 25 ans et que 450.000 d'entre eux sont dépourvus de toute formation digne de ce nom ?

Ce retard accumulé au cours des quinze dernières années, peut être considéré comme un des facteurs de notre manque de compétitivité sur les marchés internationaux.

Il suffit de comparer les performances du Japon qui, pendant cette période, a triplé le taux de scolarisation de ses jeunes de 20 à 24 ans, aux performances de la France pour comprendre que nous n'avons pas su investir dans le secteur le plus stratégique pour les nouveaux modes de croissance économique : le capital humain.

Il est donc indispensable de rattraper ce retard.

L'innovation n'est plus, comme au XIXème siècle le fait de quelques inventeurs géniaux. Elle ne peut être, aujourd'hui, que le produit d'un effort collectif de recherche scientifique et de transfert des apports de cette recherche dans le système de production.

Les établissements d'enseignement supérieur, qu'il s'agisse des universités ou des écoles, sont le lieu privilégié de ces transferts. Il convient donc de développer les formations de haut niveau, intégrant en permanence les apports de cette recherche, donnant aux étudiants la connaissance des langages fondamentaux du monde actuel et la maîtrise de l'évolution des technologies.

Vous aurez l'occasion d'en débattre au cours de cette session en vous penchant sur le projet de loi consacré aux enseignements supérieurs.

La France a besoin d'ingénieurs et de techniciens supérieurs aussi bien dans le domaine industriel que dans le domaine des services. Les sorties actuelles du système de formation sont insuffisantes en nombre. Le nombre de diplômés des I.U.T. n'est actuellement que de 20.000.

C'est pourquoi, j'ai demandé au ministre de l'éducation nationale de préparer un plan de développement des I.U.T. qui doit permettre de doubler en 4 ans les capacités d'accueil des I.U.T. dans certaines disciplines liées aux technologies de pointe.

#### La révolution informatique.

Cette volonté de préparer les hommes aux évolutions de la technologie prend tout son sens avec l'extraordinaire effort engagé dans le cadre de la filière électronique.

La mutation qui se réalise dans ce domaine, sous nos yeux, va toucher notre vie quotidienne comme celle des entreprises. De la télévision par câble à l'ordinateur domestique, nous ne pouvons nous permettre d'ignorer ces nouvelles données si nous voulons nous maintenir dans la compétition mondiale.

Sans attendre, nous avons entrepris de former les futurs utilisateurs.

Un programme de mise au point est en cours avec le Centre Mondial de l'Informatique et les Conférences des directeurs de Grandes Ecoles et des Présidents d'Universités. Il s'agit d'assurer la formation de jeunes demandeurs d'emploi aux techniques de l'informatique. Les formations seront assurées par des diplômés de grandes écoles, d'universités ou d'instituts universitaires de technologie pendant la durée de leurs obligations militaires.

En plus des opérations qui ont déjà permis l'équipement de 700 lycées et LEP en ordinateurs, près de 3000 micro-ordinateurs de type grand public, de fabrication française, vont être mis en place dans les établissements à la rentrée 1983. 3000 autres implantations auront lieu au début de 1984.

Ces implantations, qui concerneront non seulement les lycées et les LEP mais aussi les collèges et, dans certains cas, les écoles, seront faites dans quinze départements qui ont décidé de participer financièrement à l'opération.

Un plan de formation, qui doit permettre aux enseignants d'intégrer l'usage de l'outil informatique dans leur méthode pédagogique, est simultanément mis en place. A la fin de la présente année scolaire, 20 000 enseignants auront reçu cette formation.

Au-delà de cet aspect particulier, que j'ai retenu à titre d'illustration, l'adaptation de notre appareil éducatif s'effectuera également à travers un mouvement décentralisé de transformation des collèges dont le ministre de l'éducation nationale a tracé les grandes lignes en février dernier.

#### L'insertion des 16-25 ans.

Dans l'immédiat, nous entendons toutefois porter l'accent sur l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans.

Un plan a été arrêté au début de l'année par le gouvernement. Il comprend quatre volets :

1°) prolonger l'action éducative de l'école et de l'Université.

Aux 35.000 élèves et étudiants qui devront être accueillis à la prochaine rentrée, en surcroît des effectifs existants, nous avons décidé d'ajouter un effort supplémentaire pour 40.000 jeunes. A cet effet, des actions nouvelles seront offertes. Elles sont destinées à faciliter le maintien ou le retour en formation initiale des jeunes tentés de sortir du système scolaire et universitaire avant d'avoir acquis une formation complète. Elles doivent aussi développer des formations complémentaires en alternance pour des jeunes diplômés, sous la responsabilité du service public de l'éducation, en collaboration avec des entreprises ou des groupements professionnels.

2°) Outre l'apprentissage, qui concerne annuellement 130.000 jeunes, nous entendons développer les stages de formation professionnelle.

Déjà notre programme de stages avec alternance avait accueilli, au 1er mars dernier, plus de 70.000 jeunes dont la moitié dans le cadre de l'Education nationale.

Cette action sera poursuivie. Le programme "16-18 ans" accueillera à nouveau 80.000 jeunes à partir de septembre 1983.

Cet effort considérable ne doit pas faire oublier les stages de formation professionnelle pour les jeunes demandeurs d'emplois, au travers des actions du fonds de la formation professionnelle, de l'AFPA et des 35.000 stages "18-21 ans" mis en place par le ministère de la Formation Professionnelle. 100.000 jeunes environ en bénéficient et nous avons décidé l'ouverture immédiate de 10.000 places de stages supplémentaires pour les 18-21 ans.

### 3°) Faciliter l'insertion des jeunes dans l'emploi.

Les incitations financières de l'Etat ont été développées pour aider à la libération ou à la création d'emplois pour les jeunes. On peut estimer à 145.000 les moins de 25 ans qui seront recrutés en 1983 en vertu d'un contrat de solidarité.

A cela, s'ajoutent les contrats emploi-formation. Il s'agit de contrats de travail, en général à durée déterminée, qui incluent une obligation de formation financée par l'Etat.

Le nombre de contrats signés en 1982 était de 70.000. Il a été porté dans la loi de finances 1983 à 100.000. Dans le cadre du plan d'insertion professionnelle et sociale des jeunes, nous avons décidé de porter ce nombre à 200.000 contrats signés d'ici la fin de 1983, notamment en développant des conventions-cadres.

Il dépendra des entreprises et de leurs organisations professionnelles que l'objectif de 200.000 contrats soit atteint.

Je débattrai de l'ensemble de ce plan avec les partenaires sociaux à l'occasion d'une table ronde qui sera réunie ce mois-ci. L'Etat est disposé à proposer aux partenaires d'accentuer encore cet effort de formation en portant le total des effectifs pris en compte par l'ensemble de ces filières à 850.000 jeunes.

850.000 jeunes c'est-à-dire un nombre équivalent à celui des moins de 25 ans qui sont actuellement sans emploi !

Car le choix du gouvernement est simple : mieux vaut un jeune en formation qu'un jeune au chômage !

\*

\* \*

#### 4) LE PLAN DE RETABLISSEMENT DES EQUILIBRES EXTERIEURS.

Vous le voyez, la politique que nous menons entreprend de soigner le mal à la racine.

Cette politique est mise en oeuvre depuis près de deux ans. Elle demande un effort de l'ensemble de la collectivité nationale pour des succès qui ne peuvent pas être immédiats.

Mais là se trouve la voie du redressement national. Là se trouve l'avenir.

Cette politique qui est la nôtre, et que nous n'entendons pas abandonner, doit être menée de pair avec des mesures plus conjoncturelles destinées à adapter notre situation économique à l'environnement international, et notamment européen, afin de redresser en deux ans notre commerce extérieur.

Depuis deux ans la France s'est trouvée en situation de jouer le rôle de locomotive au niveau de la Communauté économique européenne. Je rappelle qu'un point de croissance chez nous représente, compte tenu de l'interdépendance des économies européennes, + 0,2 % de croissance en République fédérale d'Allemagne.

Nous étions donc en droit, du fait de cette situation, de demander à nos partenaires de faire preuve d'une solidarité active, en particulier dans le domaine monétaire.

Dans le même temps, nos partenaires ont accentué leurs politiques de déflation, creusant non seulement l'écart entre leur niveau de consommation et le nôtre - écart qui existait déjà en mai 1981 -- mais menaçant d'augmenter, à notre détriment, le différentiel d'inflation entre eux et nous.

Je rappelle, une fois de plus, qu'en mai 1981, alors que le rythme d'inflation avait commencé à baisser chez nos principaux partenaires, il était encore, en France, sur une courbe ascendante. L'inflation était chez nous sur une pente de 14 à 14,5 %. En 1982, nous avons diminué de 2 points le différentiel d'inflation par rapport à nos huit principaux partenaires commerciaux.

Quant au décalage des niveaux de consommation, il s'explique notamment par la baisse de notre niveau d'épargne. Les transferts sociaux réalisés au cours des deux dernières années n'ont pas permis un meilleur contrôle de la consommation car les Français les plus favorisés ont préféré utiliser leur épargne plutôt que de faire baisser leur niveau de consommation.

Cette situation ne pouvait manquer d'avoir des répercussions sur le volume de nos importations et donc sur l'équilibre de notre commerce extérieur.

Le recours à l'endettement était donc inévitable. Il est vrai que le rythme de cet endettement, l'an dernier, ne pouvait se prolonger sans risque.

De la même manière que, par le blocage des prix et des revenus, nous avons cassé les anticipations inflationnistes, nous allons à présent casser le processus d'endettement et de dégradation du commerce extérieur.

Avec la même vigueur et la même résolution.

Avec le même souci d'efficacité et de justice sociale.

Vous pourrez en débattre prochainement lorsque la loi d'habilitation permettant au gouvernement de prendre les ordonnances nécessaires vous sera soumise. Le gouvernement a décidé, ce matin, de recourir à cette procédure, conforme à la lettre comme à l'esprit de la Constitution, dans un souci de rapidité.

Ce plan, je vous en rappelle les grandes lignes.

Il porte d'abord sur la réduction des déficits publics et comprend quatre séries de mesures :

- la limitation du déficit du budget de l'Etat à 3 % du produit intérieur brut en 1983 comme en 1984 ;

- l'équilibre de la sécurité sociale ;

- 7 milliards d'économies nouvelles sur les grandes entreprises nationales ;

- 2 milliards d'économie sur l'enveloppe d'emprunts des collectivités locales.

Il porte également sur l'épargne et la maîtrise de la monnaie.

Outre l'emprunt obligatoire que j'ai déjà évoqué, nous allons notamment opérer une relance de l'épargne-logement et relever le plafond des livrets A de Caisse d'épargne. Nous allons, en outre, ramener de 10 à 9 %, pour 1983, l'objectif d'augmentation de la masse monétaire. Enfin, un carnet de change touristique est rétabli.

Nous avons veillé à ce que ces mesures répartissent équitablement l'effort demandé aux Français. Car notre objectif est bien de diminuer le moins possible le pouvoir d'achat et, en tous les cas, de préserver celui des plus démunis, voire de l'améliorer.

Ce que nous voulons c'est mobiliser l'épargne et dans ce domaine nous nous fixons trois objectifs prioritaires :

- 1°) D'abord, orienter l'épargne vers le financement des investissements productifs, c'est-à-dire vers les placements longs.

Le marché des émissions obligataires a atteint, en 1982, le montant record de 155 milliards de francs, dont environ 50 % ont été (directement ou indirectement) attribués aux entreprises.

L'encouragement fiscal à l'achat d'actions - qui revêtait la forme d'un abattement sur le revenu procurant ainsi un avantage d'autant plus important que les revenus étaient plus élevés - a été remplacé par le mécanisme plus équitable d'une réduction d'impôt : le compte d'épargne en actions.

Des formes plus novatrices d'épargne seront développées par la négociation contractuelle dans l'entreprise à travers les fonds salariaux pour le développement industriel et la création d'emplois.

2°) Ensuite, renforcer l'épargne des ménages investie dans le logement. Le gouvernement a déjà pris ou va prendre un ensemble de mesures :

- baisse décidée en janvier d'un point du taux des prêts accession à la propriété ;

- possibilité offerte aux occupants de HLM de devenir propriétaires de leur logement ;

- relance de l'épargne logement, par le relèvement des taux de rémunération des plans, et le doublement des plafonds de dépôt et de prêts.

3°) Enfin, en encourageant l'ouverture de livrets roses, protéger l'épargne populaire dont la collecte progresse de façon satisfaisante.

Je voudrais souligner que ce plan de rétablissement de nos équilibres extérieurs se distingue ainsi fondamentalement des sept plans de stabilisation qui ont été mis en oeuvre dans ce pays depuis la Libération.

Les plans de stabilisation sont, d'ordinaire, fondés sur des restrictions monétaires aveugles qui, en resserrant les trésoreries des entreprises, compromettent la réalisation de leurs programmes d'investissement.

Tel a été le cas des plans de stabilisation ou de refroidissement présentés en 1952 par M. Antoine PINAY ; en 1957-58 et en 1963 par M. Valéry GISCARD D'ESTAING ; à l'automne 1968 et à la fin de 1972 par MM. Couve de Murville et Giscard d'Estaing à nouveau. Tel a été le cas aussi, en mai 1974, pour M. Chirac puis, et à l'automne 1976, pour M. Raymond BARRE. Leurs plans comportaient en outre des augmentations de charges fiscales et sociales des entreprises.

Dans la plupart de ces cas, l'arme essentielle utilisée pour rétablir les grands équilibres a été la politique monétaire.

Notre plan s'attache au contraire à modérer l'évolution de la demande interne. Nous le faisons grâce à un double effort. Un effort de l'Etat d'abord. Le prélèvement sur la dépense publique est en effet de l'ordre de 25 à 30 milliards. Un effort aussi au niveau de la consommation des ménages, à hauteur de 35 à 40 milliards.

Mais, nous le faisons sans augmenter les charges fiscales et sociales des entreprises.

Nous le faisons sans toucher aux 45 milliards de crédits spéciaux destinés à l'investissement des entreprises.

Nous le faisons sans remettre en cause l'effort budgétaire en faveur des groupes industriels nationalisés.

Nous le faisons en ne demandant aucun effort supplémentaire à un tiers des Français, ceux dont les revenus sont les plus modestes.

Le rétablissement de nos équilibres extérieurs est ainsi conçu de manière à préserver l'avenir.

#### Les causes structurelles de l'inflation.

Nous entendons aussi faire preuve, dans l'action engagée en vue de redresser notre commerce extérieur, du même souci de justice que celui qui nous anime dans la lutte contre l'inflation.

A cet égard, l'effort réalisé par les salariés à travers la prédétermination des hausses de salaires, sans indexation, doit être à présent complété par un effort équivalent des non-salariés.

Les ministres concernés, notamment le Garde des Sceaux et le ministre de l'économie, des finances et du budget, vont engager, en liaison avec les représentants des professions intéressées, une concertation. Elle visera à déterminer le champ et les modalités d'intervention de ces professions, à alléger les formalités administratives associées à leurs interventions et à dégager les mesures susceptibles de réduire les coûts et les délais pour les usagers.

En même temps, pour certaines autres professions fermées ou protégées mais dont les tarifs ne sont pas réglementés, les pouvoirs publics poursuivront leur action contre les effets inflationnistes des rémunérations en pourcentage et des barèmes émanant d'organisations professionnelles, en s'appuyant en particulier sur avis de la commission de la concurrence. Ils rechercheront, avec les représentants des professions, la mise en oeuvre de nouveaux modes de rémunérations mieux adaptées aux services rendus.

Cette action de régulation des professions fermées ou réglementées obtient déjà ses premiers résultats. Ainsi, une réduction moyenne de 20 % des courtages des agents de change sur les obligations a été mise en oeuvre.

La réduction des causes structurelles de l'inflation passe aussi par une meilleure connaissance des revenus des non salariés.

Dès cette année, la connaissance des revenus des petits commerçants et artisans doit progresser significativement avec l'institution du salaire fiscal. En effet, toutes ces petites entreprises peuvent, à condition de tenir une comptabilité en termes réels et non plus forfaitaires, avoir désormais accès à des centres de gestion agréés dont les règles de fonctionnement offrent de meilleures garanties.

Enfin, dans certains domaines de la distribution de produits frais, j'ai demandé au ministre de l'économie, des finances et du budget de relancer les contrôles du respect des règles de facturation.

Dans le même esprit, la réforme des circuits de distribution va être accélérée. Certes, par leurs caractéristiques les circuits de distribution ne se prêtent pas à des réformes globales et étatiques. Ils exigent des mesures à la fois précises et pragmatiques par produit ou famille de produit et en concertation avec les intéressés.

La productivité et la compétitivité ce n'est pas seulement l'affaire du secteur industriel. Il est nécessaire d'améliorer la transparence et l'efficacité des marchés organisés, tels les Marchés d'Intérêt National. Les mécanismes de cotation, la mécanisation et l'informatisation de certaines fonctions, le rôle du périmètre de protection des marchés d'intérêt national sont autant de points qui seront réexaminés en liaison avec les professionnels concernés.

Appeler l'ensemble des Français à l'effort implique que cet effort soit justement réparti. Le gouvernement y veillera avec un soin tout particulier.

Voilà la différence entre la rigueur de gauche et l'austérité de la droite.

Pour reprendre le mot d'un responsable syndical, je dirais moi aussi que l'austérité c'est la rigueur sans ambition.

Telle n'est pas la caractéristique de la politique que je viens de vous exposer. Bien au contraire.

### **La reconquête du marché intérieur.**

Mais pour réaliser nos ambitions, il convient que le pays tout entier se mobilise.

Le gouvernement ne peut rien s'il n'est pas porté par une volonté collective.

La reconquête de notre marché intérieur par exemple, dépend de chaque Français. Par son comportement de consommateur il doit contribuer à la réussite de la politique engagée.

Il en va de l'avenir de notre économie, des emplois d'aujourd'hui et de ceux de demain.

Chaque jour, chaque Française et chaque Français a ainsi entre les mains, personnellement, le moyen de contribuer efficacement au rétablissement de nos équilibres extérieurs.

Cette nécessité de consommer différemment, de manière plus sélective et plus nationale, le président de la République l'a soulignée en appelant à préférer, à qualité égale, les productions françaises.

Nous avons voulu l'illustrer cette année avec le phénomène des vacances. Nous avons voulu que s'opère ainsi une véritable prise de conscience.

Je ne peux laisser passer, sans réponse, l'argument selon lequel le renforcement du contrôle des changes constituerait une atteinte aux libertés.

D'abord parce que permettre à une famille française moyenne de partir avec plus de 10.000 francs ne me paraît pas scandaleux.

Ensuite parce que c'est ignorer la réalité sociale d'un pays dans lequel la moitié de nos concitoyens ne prennent pas du tout de vacances.

Pourquoi ceux qui crient aujourd'hui à l'atteinte aux libertés ne se sont-ils jamais préoccupés de ces Français là ? Qui a créé le chèque-vacances et offert ainsi, à ceux qui en étaient privés, des possibilités d'évasion ?

Dès lors que le président de la République demande aux Français de se mobiliser, leur demande "ce qui est dû à l'intérêt public", passer, pour un été, ses vacances en France ne me semble pas être un effort démesuré.

Nous qui avons instauré la décentralisation,

nous qui avons supprimé les tribunaux d'exception,

nous qui reconnaissons enfin les droits des citoyens dans l'entreprise,

nous n'avons de leçon à recevoir de personne en ce qui concerne les libertés !

Qu'en est-il de la liberté du chômeur miné par le désespoir,

de la liberté du travailleur immigré courbé sur sa chaîne,

de la liberté des exploitants agricoles rîvés à leur terre !

Ce faux-procès masque un vrai débat. Un débat sur les réalités de la société française.

Ce débat nous sommes prêts à l'engager, et alors chacun verra où sont les défenseurs authentiques de la liberté !

C'est justement parce que nous connaissons les réalités de la société française que nous nous attachons à surmonter ses handicaps et à corriger ses faiblesses, dans un strict souci de justice sociale.

C'est justement parce que nous connaissons les réalités de la société française que nous sommes en mesure d'appeler l'ensemble de nos compatriotes à l'effort :

- pour construire l'avenir,
- pour que la France gagne !

Pour conclure cette déclaration de politique générale qui engage le gouvernement tout entier, j'aimerais terminer, si vous le permettez Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les députés, sur une note un peu plus personnelle.

J'entends que l'on me reproche parfois de faire montre d'un optimisme excessif. Et c'est vrai que je crois en l'avenir de la France, je viens de vous le répéter et de vous le prouver.

Je voudrais toutefois m'expliquer sur cet optimisme.

Sur l'optimisme en politique, je ne connais rien de mieux que les propos de Saint-John Perse.

" Des raisons d'optimisme ? " demandait-il. " Elles sont avant tout d'ordre vital : la vie rend mille à qui lui donne cent, elle enlève mille à qui lui refuse cent.

Malheur aux incertains et aux parcimonieux ! On perd par défaut bien plus que par excès.

Ainsi, pour les sociétés comme pour les individus, le goût de l'énergie, source première d'optimisme, est un instinct foncier de rectitude organique. Le pessimisme n'est pas seulement une faiblesse contre nature, c'est une erreur de jugement autant qu'une désertion. C'est le "péché de l'esprit", le seul irrémédiable".

Et Saint-John Perse concluait : "Aucune raison d'en faire un péché français".

Tel est aussi l'avis du gouvernement.

Mesdames et Messieurs les députés je vous demande de répondre à l'appel lancé le 23 mars par le président de la République.

Je vous demande de vous mobiliser au service de la France.

Je vous demande de tourner résolument le dos aux incertains et aux parcimonieux et d'offrir au pays de nouvelles raisons d'espérer, de nouveaux motifs d'optimisme.

Comme m'y a autorisé le conseil des ministres conformément à l'article 49, alinéa 1 de la Constitution, j'engage la responsabilité du gouvernement sur cette déclaration de politique générale.

Et par avance, Mesdames et Messieurs les députés, je vous remercie.

DEBAT SUR LA DECLARATION DE POLITIQUE  
GENERALE DU GOUVERNEMENT (6 avril 1983)

Réponses du Premier Ministre

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

J'ai suivi avec attention les interventions qui ont suivies la déclaration de politique générale du Gouvernement et je remercie tous les orateurs.

Je répondrai d'abord, si vous le permettez, aux orateurs de l'opposition puisqu'avec M. Labbé ils ont, les premiers, engagé le débat.

Dire que le Gouvernement vient de découvrir la rigueur c'est oublier la décision que j'ai prise, en juin 1982, de bloquer pour quatre mois les prix et les revenus afin d'éliminer l'excès d'inflation que vous nous aviez légué. Une décision qu'aucun Gouvernement n'avait eu le courage de prendre.

Dire que le Gouvernement vient de découvrir la rigueur c'est oublier le contenu de la politique économique que j'ai exposée le 4 novembre 1982 et dont nous pourrons juger en fin d'année.

Et c'est justement parce qu'avec le Gouvernement la gauche a fait le choix de la rigueur que j'ai pu dire, à la télévision, que les plus gros problèmes étaient derrière nous

Reportez-vous au script de l'émission. Vous constaterez que j'ai précisé que le plus gros problème, pour le Gouvernement et la majorité, était de passer de l'état de grâce à l'état de rigueur.

C'est aujourd'hui chose faite. C'est chose faite depuis près d'un an.

.../...

Je sais bien, M. Labbé, qu'il ne vous était pas facile de vous en rendre compte puisque vous semblez ignorer ce que signifie la rigueur dans la gestion.

Je n'en veux pour preuve que les propos que vous avez tenus concernant la retraite à 60 ans. Vous aurez, croyez-moi bien du mal à convaincre les Françaises et les Français que, vous et vos amis, êtes les auteurs de cette avancée sociale. Ne serait-ce qu'en raison du fait que M. Jacques Chirac avait parlé de régression sociale à propos de cette mesure.

Cette avancée est le fruit d'un siècle de luttes des travailleurs de ce pays. Voilà la réalité !

Cette avancée est le résultat du succès de la gauche en mai et juin 1981. Vous le savez bien !

Opposer la garantie de ressources à un droit à la retraite fondé sur des cotisations c'est témoigner d'un manque total de rigueur financière. La garantie de ressources était un monstre financier, chacun ici le sait bien.

La retraite à 60 ans offre aujourd'hui, à cotisations égales, les mêmes avantages que la retraite à 65 ans.

Près de 100 000 personnes, qui n'avaient pas droit à la pré-retraite, peuvent partir depuis le début du mois, à la retraite à 60 ans. Et notamment des femmes, M. Labbé !

Voilà la réalité !

La rigueur, c'est aussi le fait que la France connaît, grâce à notre gestion, le plus faible déficit budgétaire de tous les grands pays industrialisés, à l'exception de la Grande-Bretagne.

Voilà la réalité !

Quant à M. GAUDIN, qui ose parler de régression sociale à propos des allocations de chômage, je lui rappellerai : que le gouvernement a demandé, en juillet 1982, aux organisations syndicales et professionnelles gestionnaires de l'UNEDIC de négocier pour assurer l'équilibre du régime de l'assurance chômage.

Le gouvernement, à cette occasion, a clairement indiqué que non seulement il ferait face aux obligations que lui imposait la loi de 1979, mais qu'il était disposé à aider à la solution du problème en demandant un effort de solidarité aux agents publics.

Je rappelle en outre que, depuis 1979, les pouvoirs publics ont scrupuleusement respecté l'esprit et la lettre de la loi. A l'inverse l'ajustement des cotisations qui découlait de cette même loi n'a pas été opéré par les partenaires.

Afin de préserver la survie de l'UNEDIC, et comme la loi l'y autorisait, le gouvernement, devant l'échec des négociations, a décidé de procéder à une augmentation de la cotisation par décret et de réaliser une réforme des prestations, elle aussi, par décret.

Je précise que les dispositions retenues par le gouvernement ont été, pour leur très grande part, faites par les organisations syndicales, souvent d'ailleurs unanimes. Le gouvernement n'a donc fait que reprendre des mesures que les partenaires négociaient mais pour lesquelles ils n'avaient pas pu conclure.

Je souligne enfin que, loin d'une régression sociale, les modifications apportées au régime des prestations de l'assurance chômage ont pour l'essentiel visé, non pas à réduire les allocations mais à éviter les cumuls entre les salaires des indemnités de licenciement et des prestations de chômage.

Enfin, les durées de versement des allocations ont été adaptées aux durées de travail antérieures.

Je ne vois donc dans tout cela aucune régression sociale mais la pure et simple application de notre programme de gestion plus rigoureuse des régimes sociaux.

M. GAUDIN a également évoqué le déficit de la sécurité sociale.

Ce déficit a été de 6 milliards et demi en 1981 et de 5 milliards en 1982, soit au total 11,5 milliards.

Le rendement attendu du prélèvement de 1% correspond au montant de ce déficit cumulé.

En 1983, compte tenu notamment des 4 milliards d'économies annoncées dans le plan de redressement, nous assurerons l'équilibre.

Plusieurs orateurs de l'opposition ont évoqué l'endettement de la France ou ont cité des chiffres fantaisistes quant aux sommes que nous avons mobilisées pour défendre notre monnaie.

Je veux, sur ce plan, faire une triple mise au point.

1) Aucun Gouvernement ne fournit le chiffre de son endettement extérieur. Les professionnels -banquiers et agents de change- travaillent depuis toujours avec des approximations ou des recoupements.

Au nom de quoi exige-t-on aujourd'hui du Gouvernement qu'il publie ces chiffres ?

2) J'ai entendu affirmer dans cet hémicycle que nous aurions dépensé 65 milliards pendant la campagne précédant les élections municipales pour défendre le franc.

Ceux qui propagent de tels chiffres osent, dans le même temps, traiter de menteur le chef du Gouvernement ! Je les appelle à plus de retenue et à plus de sang-froid.

Ces chiffres, je l'affirme devant la représentation nationale, sont erronés. Ils n'ont aucun rapport avec la réalité des devises engagées par la Banque de France, durant la période considérée, pour défendre notre monnaie face à la spéculation.

3) Je rappelle enfin que la loi punit toutes les déclarations susceptibles de nuire à notre monnaie. Il s'agit là d'un sujet qui a toujours nécessité, au fil de toutes les Républiques, une certaine réserve.

Cette réserve nous en avons toujours fait preuve lorsque nous étions dans l'opposition. Je regrette que certains porte-parole de l'opposition d'aujourd'hui croient pouvoir s'affranchir de cette règle.

Je les appelle, au nom des intérêts supérieurs du pays à plus de dignité, à plus de sens civique et, partant, à plus de retenue.

J'ai pris note, M. Lajoinie, de votre défense et de votre illustration de la politique du Gouvernement et je vous en remercie.

J'ai pris note aussi de vos préoccupations qui rejoignent, sur plusieurs points, celles du groupe socialiste exprimées par M. Christian Goux.

Ces préoccupations, parce qu'elles sont inspirées par un souci de justice sociale, ne peuvent que retenir toute l'attention du Gouvernement.

Elles rejoignent en effet le fondement même de notre démarche qui a été de répartir le plus équitablement possible l'effort demandé au pays.

Cette volonté de réduire les inégalités vous la retrouvez d'ailleurs dans les deux principales mesures du plan de rétablissement des équilibres extérieurs qui touchent les ménages.

D'abord l'emprunt obligatoire de 10 % du montant de l'impôt sur le revenu payé en 1982 ne concerne que les foyers fiscaux ayant acquitté un impôt supérieur à 5.000 F l'an passé, soit environ 7 millions de foyers fiscaux, c'est-à-dire 31 % du total.

.../...

Ainsi, près de 70 % des familles françaises -au sens de la définition fiscale- disposant des ressources les plus modestes, celles qui ne perçoivent, toutes ensemble, que 42 % du total des revenus, ne seront pas concernées par l'emprunt.

Plus concrètement l'emprunt n'est pas obligatoire pour les salariés célibataires ayant perçu moins de 51.600 F en 1981 (environ 58.000 F en 1982 ou 4.850 F de ressources mensuelles). Ce plafond s'élève à 75.650 F pour les ménages sans enfant (environ 85.400 F en 1982 ou 7.120 F de ressources mensuelles). Ce plafond est de 96.111 F en 1981 pour les ménages de salariés avec deux enfants (environ 108.500 F en 1982 ou 9.000 F de ressources mensuelles).

Je précise en outre, que nous avons décidé que les contribuables qui auront subi une diminution exceptionnelle de revenus, du fait d'un changement d'activité, pourront bénéficier de dispositions particulières. Tel sera le cas pour les chômeurs et les retraités.

En ce qui concerne la cotisation destinée à alimenter le fonds de péréquation des régimes sociaux, égale à 1 % du revenu imposable perçu en 1982, elle ne concerne pas les 7.000.000 de foyer

fiscaux non imposables au titre de l'impôt sur le revenu.

De même, l'ensemble des foyers composés de personnes âgées titulaires du minimum vieillesse ne paieront pas la cotisation due au titre du fonds de péréquation, de même qu'un grand nombre de familles modestes d'agriculteurs, d'artisans et de petits commerçants que l'évaluation forfaitaire de leur bénéfice fiscal rend non imposables compte tenu de leurs charges de famille.

J'ajoute, là encore, que le Gouvernement est attentif à vos remarques comme à celles des partenaires sociaux.

Vous nous avez fait observer qu'à la différence de l'emprunt obligatoire de 10 %, la contribution de 1 % ne tient pas entièrement compte de la situation familiale.

Nous ferons donc en sorte — je vous l'annonce —

que les familles modestes faiblement imposées ne soient pas pénalisées par une augmentation trop brutale des sommes qu'elles auront à acquitter.

Pour répondre, plus précisément, à certaines des remarques de M. LAJOINIE, je voudrais souligner que les hausses de tarifs publics de 8% que nous avons décidées au 1er avril - et qui avaient déjà été préparées - s'inscrivent dans une évolution tout à fait normale. Une évolution conforme aux perspectives d'évolution de prix que nous nous sommes fixées à la sortie de la période de blocage des prix et des revenus. Il ne s'agit donc pas d'une amputation du pouvoir d'achat annuel en termes réels.

Quant à votre suggestion concernant l'emprunt de 1973 - un emprunt qui témoigne de l'incompétence de l'opposition actuelle - elle ne peut être retenue.

Il en va du crédit de l'Etat.

Et je veux, sur ce point, dire aux orateurs de l'opposition qui affirment que la confiance n'existe pas, qu'en 1982, le marché obligataire a atteint des chiffres records. Ce chiffre, je l'ai donné dans ma déclaration de politique générale et je vous le rappelle, s'élève à 155 milliards contre 111 en 1980.

Enfin, M. LAJOINIE, en ce qui concerne nos possibilités de prélever davantage sur les fortunes, je voudrais faire deux observations :

1) L'institution d'un impôt sur les grandes fortunes est un élément important de la réforme fiscale engagée depuis 1981. Son rendement au titre de 1982 sera de l'ordre de 4 milliards et demi.

2) Les contribuables assujettis à cet impôt seront concernés à double titre par l'emprunt obligatoire. D'une part au titre de l'impôt sur le revenu, d'autre part, au titre de l'impôt sur les grandes fortunes.

Vous avez dit, M. Goux, que les réajustements monétaires ne règlent rien par eux-mêmes. Ils ne sont effectivement qu'un constat.

Or, le déficit de notre commerce extérieur ne date pas du 10 mai 1981.

En 1980, alors que M. Barre était Premier Ministre et que le dollar se situait à un cours extrêmement bas (4,50 F au lieu de 7,20 F aujourd'hui), notre balance du commerce extérieur faisait apparaître un solde négatif de 72 milliards de Francs (en Francs 1982).

En outre, si l'on reprend l'histoire de la parité entre Franc et Mark tout au long de la Ve République, on constate tout simplement que, de dévaluation du Franc en réévaluation du Mark, le Mark a doublé de valeur par rapport au Franc entre 1960 et 1980.

Sans parler de la dévaluation que M. Giscard d'Estaing aurait été contraint de faire s'il avait été élu en mai 1981, car l'inflation en France, de décembre 1978 à septembre 1981, a été de 21 % supérieure à celle de la RFA. En mai 1981 une dévaluation était donc inscrite dans les faits.

M. Giscard d'Estaing s'était bien gardé d'annoncer cette nécessité. Nous avons dû en assumer les effets.

La gauche rencontre donc les mêmes problèmes que les gouvernements précédents.

Nous disons la vérité aux Français, même lorsqu'elle est parfois difficile à entendre.

Oui, le Gouvernement a procédé à un réajustement des parités monétaires. Il a tenu à respecter nos engagements européens et en particulier notre appartenance au système monétaire communautaire.

Sortir de ce système aurait entraîné une forte dévaluation, ce que M. Giscard d'Estaing a fait en mars 1976. Je rappelle que dans l'année qui a suivi cette sortie du serpent, le franc s'était déprécié de près de 20 % par rapport au Mark.

Alors y aurait-il deux poids et deux mesures ? Deux mesures pour juger la politique du Gouvernement de la France ?

Je voudrais répondre à l'interrogation légitime de M. GOUX sur la capacité de l'économie française à profiter de la reprise mondiale attendue, compte tenu des effets du plan en 10 points adopté le 25 mars.

Ce plan tire sa cohérence de ce que d'une part il provoquera la modération de la demande intérieure qui est indispensable au rétablissement de notre commerce extérieur, et que d'autre part du côté de l'offre, la compétitivité des entreprises sera améliorée tant par les effets mécaniques du réajustement monétaire que par la décision prise par le gouvernement de ne prendre, dans le plan du 25 mars, aucune mesure qui accroisse les charges sociales, fiscales ou financières des entreprises.

Avec une compétitivité améliorée, nos entreprises seront incitées à se lancer dans la bataille de l'exportation, "la bataille de l'avant", dès lors que la demande intérieure sera moins porteuse.

J'ajoute que le soutien budgétaire aux entreprises exportatrices atteindra en 1983 au moins 15 Mds (notamment sous forme de bonifications d'intérêts).

Le gouvernement fonde en outre des espoirs dans la création d'une délégation au commerce extérieur, qui aura pour mission d'aider dans des secteurs à forte pénétration, la reconstitution d'une offre compétitive.

A ceux qui affirment que nos objectifs ne seront pas tenus,  
je répondrai par des faits.

Quels étaient les experts qui, au début de l'année dernière, annonçaient que nous terminerions l'année avec un chômage stabilisé et une inflation ramenée à un chiffre ?

J'ai pris devant vous, à cette tribune, depuis deux ans, quelques grands engagements.

En septembre 1981, à la tribune de cette Assemblée, j'ai pris l'engagement de maintenir le chômage sur la ligne de crête des deux millions de chômeurs.

Engagement tenu !

En juin 1982, à cette même tribune, j'ai expliqué le blocage des prix et des revenus et pris l'engagement de ramener l'inflation en-dessous de 10%.

Engagement tenu !

Aujourd'hui, toujours à cette tribune, je viens vous expliquer les mesures que nous entendons prendre pour rétablir notre équilibre extérieur. Je prends, devant vous, l'engagement d'y parvenir à la fin de l'année 1984.

Cet engagement sera tenu !

Certes, certaines mesures peuvent paraître rudes.

nous

Certes, adaptons la politique du gouvernement aux aspérités du terrain.

Depuis deux ans, nous avons amélioré le sort des plus démunis , réalisé la décentralisation , effectué les nationalisations , commencé à changer la vie dans les entreprises.

Assainir l'économie française est une oeuvre difficile et de longue haleine.

Je veux le dire, pour conclure, aux membres de la majorité en les remerciant de leur confiance. Soyez fermes et soyez convaincants lorsque vous vous adressez au pays.

Nous avons le temps de réaliser l'assainissement de notre économie.

Et croyez bien que si, non seulement nous rétablissons nos équilibres extérieurs, mais si, surtout, nous parvenons à débarrasser la France de son excès d'inflation, alors les citoyennes et les citoyens de ce pays nous pardonneront d'avoir pris deux ans et d'avoir procédé à des réajustements monétaires.

Mesdames et Messieurs les députés, au nom du gouvernement, je vous remercie de votre confiance.

-----